

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 17 décembre 2020**

Délibération n° 2020 – 17/12/2020 – 8

*Programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2021*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CHSCT rendu en sa séance du 23 novembre 2020
- VU la communication faite aux membres du comité technique du 24 novembre 2020

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16  Membres présents : 18 Membres représentés : 9 Total : 27	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 0</b> <b>Suffrages exprimés : 27</b> <b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b>
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2021.**

Dijon, le 18 décembre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

*P.J. : Programme annuel de prévention des risques professionnels 2021*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

# **Programme annuel de prévention des risques professionnels 2021**

## Partie 1 : Investissements

	Bilan
<p>1. Travaux d'accessibilité selon l'Ad'AP établi en 2015 : opération ralentie</p> <p>a- Sciences Gabriel : réaménagement de l'ensemble du hall pour permettre un accès depuis l'entrée et un cheminement de niveau entre les différentes ailes du bâtiment</p> <p><u>Si aide du Ministère sur la mise en place de l'Ad'AP</u> : opération ajournée</p> <p>b- Fin des travaux dans les Grands amphithéâtres et Galilée - Gutenberg</p> <p>c- Fin des travaux du Centre de Prévention et de Santé universitaire</p> <p>d- IUT de Dijon, bâtiment GMP, biologie Tertiaire, bloc central</p> <p><b>e- Bâtiment Chabot-Charny</b></p> <p>f- IUT du CREUSOT</p> <p>g- ESPE – MEEF – site de Dijon</p>	<p>Appel d'offres en cours pour travaux prévus en 2021</p> <p>Opération sur Chabot-Charny programmée en 2021</p>
<p>2. Poursuite de l'opération de construction du Learning centre (CPER 2015-2020)</p>	<p>Travaux prévus achevés début 2021</p>
<p>3. Poursuite des études de programmation de l'opération Pharmaco- imagerie (CPER 2015-2020)</p>	<p>Opération ajournée – prévue au futur CPER</p>
<p>4. Poursuite des travaux de la rénovation partielle du bâtiment Droit-Lettres &gt; rénovation énergétique (remplacement des menuiseries métalliques – CPER 2015-2020)</p>	<p>Travaux programmés en de 2021 à 2023</p>
<p>5. Poursuite de l'opération de renforcement des infrastructures numériques &gt; câblage du bâtiment Sciences Gabriel (CPER 2015-2020)</p>	<p>Travaux prévus achevés en début 2021</p>
<p>6. Poursuite des travaux d'amélioration des installations de ventilation des laboratoires de chimie de Sciences Mirande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aile C</li> <li>➤ Aile D</li> </ul>	<p>Travaux achevés en 2021 prévus en 2021 et 2022</p>
<p>7. Poursuite de la consolidation des pierres de façade du bâtiment Sciences Gabriel</p>	<p>Travaux programmés en 2020 et 2021</p>

<p>8. Rénovation d'une troisième salle de travaux pratiques de chimie du bâtiment Sciences Mirande</p>	<p>Travaux programmés en 2021</p>
<p>9. Poursuite de la rénovation du RDJ et du ½ RDC du bâtiment Médecine B2 pour le Centre de simulation</p>	<p>Travaux programmés en 2020 et 2021</p>
<p>10. Poursuite de la reconstruction des serres de l'uB</p>	<p>Travaux programmés en 2021</p>
<p>11. Poursuite de l'extension de la salle de musculation</p>	<p>Travaux programmés en 2021</p>
<p>12. Poursuite de l'extension du CPSU (CPSU, Médecine du travail, Service H+S)</p>	<p>Travaux programmés en 2021</p>
<p>13. Poursuite de la restructuration de l'ESIREM (CPER 2015-2020)</p>	<p>Travaux programmés en 2021 et 2022</p>
<p>14. Poursuite de l'extension de l'ESIREM (Contrat métropolitain 2018-2020)</p>	<p>Etudes programmées en 2021</p>
<p>15. Poursuite de l'extension du Datacentre de l'uB (Contrat métropolitain 2018-2020)</p>	<p>Etudes programmées en 2021</p>
<p>16. Extension dans le patio de l'IUT de Dijon (génie mécanique) pour un projet d'industrie pédagogique (de la production, à l'industrialisation et la commercialisation)</p>	<p>Etudes programmées en 2021</p>
<p>17. Mise en application du plan de relance Etat France Relance si financement dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a- Construction du Learning centre – phase 2</li> <li>b- Travaux complémentaires d'amélioration des performances énergétiques de 4., 10, 14 et 15</li> <li>c- Rénovations énergétiques de salles de sports, de bâtiments à l'IUT du Creusot, de bâtiments à l'ISAT, de toitures, d'éclairages des communs et du campus dijonnais, de la GTB de l'uB et autres</li> </ul>	<p>Etudes en 2021 et travaux en 2021 à 2023</p>
<p>18. Mise en application du plan de relance Région BFC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a- Financements complémentaires pour 2, 4, 7, 9, 10 et 12</li> <li>b- Actions d'économie d'énergie (modernisation du réseau de chaleur et de production d'eau chaude, installation de robinets thermostatiques, rénovation des éclairages)</li> <li>c- Aménagement des campus territoriaux</li> </ul>	<p>Etudes en 2021 et travaux en 2021 à 2023</p>

## **Partie 2 : Programme annuel de prévention des risques professionnels 2021**

### **Cadre Juridique de référence :**

- Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique
- Articles L 412-1 et 2 du code du travail
- Orientations stratégiques ministérielles en matière de politique de prévention des risques professionnels dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2020 (Avis favorable du CHSCT ministériel lors de la séance du 19 novembre 2019).

### **Contexte et objectifs :**

Les orientations stratégiques et le programme annuel de prévention des risques professionnels qui en découle pour l'année 2021, s'inscrivent dans le prolongement des axes définis les années précédentes (cf annexe 1) et qui doivent être maintenus et confortés. Ce programme annuel repose également sur les orientations stratégiques ministérielles pour l'année 2020.

Les priorités ministérielles sont articulées autour de 5 axes principaux :

1. **Développer la prévention des risques professionnels**
2. **Renforcer la prise en compte des risques professionnels particuliers**
3. **Faciliter l'exercice des médecins de prévention et renforcer la surveillance médicale particulière**
4. **Renforcer les formations à la santé et la sécurité au travail**
5. **Rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

La déclinaison de ces orientations, dans le programme annuel de prévention des risques professionnels 2021, s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de l'Université de Bourgogne en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail de ses personnels. La prévention des risques et l'action en faveur d'un environnement de travail sain et sûr sont essentielles pour améliorer la qualité de vie au travail de nos personnels.

En cohérence avec les orientations ministérielles, les axes prioritaires du programme annuel de prévention des risques professionnels, sont les suivants :

### **Axe 1 : Développer la prévention des risques professionnels**

#### **Objectif :**

Identifier et corriger les manquements en matière de prévention des risques professionnels, notamment par le suivi des installations et des équipements techniques, par l'analyse des accidents de travail et des maladies professionnelles et par le suivi des signalements portés aux registres prévus par la réglementation.

### **1.1. Vérifications techniques des équipements et des installations**

**Actions :**

- Recensement des installations (électrique, gaz, ventilation...), équipements (levage, équipements sous pression, travail en hauteur...) nécessitant un maintien en état de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs.
- Réalisation d'audits internes de vérification
- Mise en place de plan d'action (actions correctives adaptées, suivi des vérifications, traçabilité, archivage).

### **1.2. Analyse des accidents de service/travail et des maladies professionnelles**

**Actions :**

- Analyse de tous les accidents et maladies professionnels même bénins au-delà de l'obligation réglementaire qui ne concerne que les accidents graves et répétés afin de déterminer les causes racines en interrogeant les aspects techniques, organisationnels et humains (TOH).
- Formation des membres CHSCT, assistants de prévention à l'analyse des accidents (méthode de l'arbre des causes)
- Formation des membres CHSCT et assistants de prévention aux troubles musculo-squelettique (TMS)

### **1.3. Suivi des signalements portés aux registres**

**Actions :**

- Mise en place du suivi des actions liées aux signalements portés au registre Santé et Sécurité au travail
- Redéfinition des rôles de chacun (conseiller de prévention, assistant de prévention, membres CHSCT, médecin du travail...) pour les actions à mener pour donner suite aux signalement portés au registre Santé et Sécurité au travail.

## **Axe 2 : Renforcer la prise en compte des risques professionnels particuliers**

### **Objectif :**

Apporter une vigilance particulière qui portera sur le risque biologique et sur le risque lié aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

### **2.1. Risques biologiques**

**Actions :**

- Renforcer la démarche de prévention des risques biologiques prévues par le code du travail: réduction du risque à la source, limitation du nombre de travailleurs exposés, définition d'un processus de travail, formation des travailleurs, protection collective et individuelle (notamment en cas de risque de piqûre/coupure), protocole en cas d'exposition accidentelle à un agent biologique pathogène, vaccination et suivi médical...

## **2.2. Risque lié aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR)**

### **Actions :**

- Réaliser une évaluation des risques chimiques sur la base des fiches toxicologiques ou des fiches de données de sécurité réglementaires.
- Identifier les produits CMR 1 et CMR 2
- Mise en œuvre des mesures de prévention pour les CMR 1
- Appliquer le principe de précaution pour les CMR 2
- Formation des agents aux CMR

## **Axe 3 : Faciliter l'exercice des médecins de prévention et renforcer la surveillance médicale particulière**

### **3.1. Faciliter l'exercice des médecins de prévention**

#### **Actions :**

- Poursuivre le développement du service du médecin de prévention
- Définir les catégories de personnels nécessitant une surveillance médicale particulière afin d'affiner les protocoles de suivi médical des agents en santé au travail et de mettre en œuvre des plans d'actions de prévention collective.
- Réduire l'absentéisme aux visites médicales en informant sur les missions de la médecine de prévention.
- Permettre l'activité de terrain qui intègre le tiers temps afin d'acquérir la connaissance des milieux de travail qui participe à la sensibilisation et à la prévention collective et individuelle.
- Acquisition d'un logiciel de suivi médical des agents.

### **3.2. Améliorer et harmoniser la surveillance médicale des personnels exposés à des risques particuliers et à des situations de travail particulières**

#### **Actions :**

- Mener le recensement et transmettre la liste au médecin de prévention des agents exposés aux différents risques (biologiques, chimiques, CMR...).
- Recenser les doctorants de la COMUE.

## **Axe 4 : Renforcer les formations à la santé et à la sécurité au travail**

### **Objectif :**

Renforcer la formation à la santé et à la sécurité des chefs de service, des conseillers et des assistants de prévention et de l'ensemble des agents.

#### **4.1. Formation des chefs de service**

**Actions :**

- Formation à l'évaluation des risques professionnels et le programme annuel d'actions de prévention.
- Formation en matière de prévention des risques psychosociaux.

#### **4.2. Formation des conseillers et des assistants de prévention**

**Actions :**

- Identifier les besoins en formation du réseau des acteurs de prévention et les planifier
- Désigner et former des assistants de prévention dans les structures qui en sont dépourvues et les doter d'une lettre de cadrage.

#### **4.3. Formation de l'ensemble des agents**

**Actions :**

- Cf plan de formation 2021 en annexe 2

### **Axe 5 : Rendre effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

**Objectif :**

Mettre en œuvre l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

**Actions :**

- Renforcement de la cellule égalité femme – homme.
- Mise en place d'un dispositif de signalement des cas de harcèlement sexuel/moral.



## **Annexe 1 : Rappel des orientations stratégiques ministérielles de 2015 à 2019**

### **Année universitaire 2015-2016**

Axe 1. Evaluer les dispositifs santé et sécurité au travail afin de mieux identifier les marges de progrès et de les rendre plus performants

Axe 2. Renforcer les services de médecine de prévention

Axe 3. Prévenir les risques professionnels

Axe 3.1. Prévention des risques psychosociaux

Axe 3.2. Prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques

Axe 3.3. Prévention des risques liés aux agents cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction

Axe 3.4. Prévention des risques liés aux risques émergents

### **Année universitaire 2016-2017**

Axe 1. Améliorer le fonctionnement des CHSCT

Axe 2. Dynamiser le réseau des acteurs de la prévention

Axe 2.1. Renforcer le fonctionnement des services de médecine de prévention

Axe 2.2. Dynamiser le fonctionnement du réseau des assistants et des conseillers de prévention

Axe 3. Renforcer le pilotage en matière de santé et de sécurité au travail

Axe 4. Relancer la réalisation et la mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels

Axe 5. Prévenir les risques professionnels

Axe 5.1. Prévention des risques psychosociaux

Axe 5.2. Prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques

Axe 5.3. Prévention des risques émergents

Axe 5.4. Prévention des risques liés aux réorganisations structurelles

### **Année universitaire 2017-2018**

Axe 1. Développer une culture de prévention au sein des établissements

Axe 1.1. Améliorer le pilotage de la politique de santé et de sécurité au travail au sein des services

Axe 1.2. Former les équipes d'encadrement à la prise en compte de la santé et de la sécurité des personnels

Axe 1.3. Sensibiliser l'ensemble de la communauté de travail.

Axe 1.4. Mobiliser les chefs de service dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Axe 2. Renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertation centrales et locales

Axe 2.1. Le CHSCT

Axe 2.2. Consolider la chaîne des acteurs de la prévention

Axe 2.3. Renforcer les services de médecine de prévention

Axe 3. Agir de manière prospective sur les changements organisationnels

## **Année 2019**

Axe 1. Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la stratégie de gouvernance des établissements

Axe 1.1. Faire le bilan de l'organisation de la prévention

Axe 1.2. Planifier et mettre en œuvre la prévention

Axe 1.3. Informer les personnels des mesures prises par l'établissement en matière de santé et sécurité au travail

Axe 2. Développer les démarches participatives d'évaluation des risques professionnels

Axe 3. Professionnaliser les acteurs de la prévention 4. Faciliter l'exercice des médecins de prévention

## Annexe 2 : Plan de formation 2021

Formation	Type de formation	Nombre de session	Nombre de personne
<b>ADR Chapitre 1.3</b>	Initiale	1	8
<b>ADR Chapitre 1.3</b>	Recyclage	1	8
<b>Amiante (opérateur)</b>	Initiale	1	19
<b>Amiante (cumul de fonction)</b>	Initiale	1	5
<b>Autoclaves</b>	Initiale/Recyclage	9	67
<b>CMR</b>	Initiale/Recyclage	2	21
<b>Laser</b>	Recyclage	2	14
<b>Personne compétente en radioprotection</b>	Recyclage	1	5
<b>Manipulation de sources scellées</b>	Recyclage	1	17
<b>Manipulation de sources non scellées</b>	Recyclage	1	36
<b>Système sécurité incendie</b>	Initiale	3	15
<b>Accueil du public : Gestion de situation conflictuelle</b>	Initiale	1	10
<b>SSIAP 1</b>	Recyclage	1	4
<b>Manipulation des extincteurs</b>	Initiale	10 ( 8 Dijon – 1 Creusot – 1 Chalon)	100
<b>Expérimentation animale</b>	Initiale	A définir	A définir
<b>Expérimentation animale</b>	Continue	A définir	A définir
<b>Gestes qui sauvent</b>	Initiale	6	180
<b>Risque attentat</b>	Initiale	A définir	A définir
<b>Gestes et postures</b>	Initiale	3	30
<b>Autorisation de conduite engin de levage et de manutention</b>	Initiale	4	9
<b>Echafaudage – Travail en hauteur</b>	Initiale	2 (1 Nevers – 1 Mâcon)	4
<b>Echafaudage – Travail en hauteur</b>	Recyclage	4 (1 Nevers – 1 Dijon – 1 Auxerre – 1 Le Creusot)	22
<b>HACCP</b>	Initiale	1 (Mâcon)	A définir
<b>Ergonomie au poste de travail</b>	Initiale	2	20
<b>Assistants de prévention (Thèmes à définir)</b>	Initiale	2	25
<b>Assistants de prévention (Thèmes à définir)</b>	Recyclage	2	25
<b>Arbre des causes (CHSCT et AP)</b>	Initiale	4	40

<b>TMS (CHSCT et AP)</b>	Initiale	1	18
<b>Responsabilité en matière d'hygiène et de sécurité (Chefs de service)</b>	Initiale	A définir	A définir
<b>Formation nouveaux entrants</b>	Initiale	2	A définir
<b>Sauveteur Secouriste du Travail</b>	Initiale	2	20
<b>Sauveteur Secouriste du Travail</b>	Recyclage	22 (Dijon et sites territoriaux)	218
<b>Habilitation électrique : BR-BC-B2V</b>	Recyclage	4 (2Dijon- 1 Creusot – 1 Chalon)	34
<b>Habilitation électrique : BE Manoeuvre</b>	Recyclage	4 (2Dijon- 1 Creusot – 1 Nevers)	19
<b>Habilitation électrique : HC-H2V</b>	Recyclage	2 (1 Dijon – 1 Chalon)	6
<b>Habilitation électrique : BR-B2V</b>	Recyclage	1 (Dijon)	1
<b>Habilitation électrique : B1-B2-BR</b>	Recyclage	1 (Dijon)	1
<b>Habilitation électrique : BS</b>	Recyclage	1 (Dijon)	1
<b>Habilitation électrique : BE Manoeuvre</b>	Initiale	1 (Dijon)	10